

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ADHESION AU RESEAU VAUBAN**

Séance du 7 avril 2025  
Dûment convoqué le 24 mars 2025

En l'an 2025, le lundi 7 avril à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (27)** : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS, C. VERDAGUER.

**Absents (4)** : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, G. VICENS.

**Pouvoirs (5)** : H. BAUDET (à A. HUG), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), P.-L. LE TOAN-BARES (à J.-L. DEMELIN), D. MARIN (à P. BATAILLE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU).

Secrétaire de séance : P. PETITQUEUX  
Acte n° : CCPC-2025097-02

**Rapport**

**VU** les statuts de la communauté de communes Pyrénées Catalanes ;

**VU** les statuts de l'association « réseau des sites majeurs de Vauban » ;

**CONSIDERANT** que la communauté de communes détient la compétence « *aménagement, restauration, entretien, gestion et valorisation du patrimoine* » ;

**CONSIDERANT** que les remparts de Mont-Louis sont d'intérêt communautaire ;

**CONSIDERANT** la cotisation des intercommunalités à hauteur de 2 500,00€ ;

**CONSIDERANT** la proposition du Président de désigner comme représentants de la communauté de communes :

- Mme Joëlle CORDELETTE (titulaire) ;
- Mme Stéphanie PRUDENTOS (suppléant)

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'accepter l'adhésion à l'association « réseau des sites majeurs de Vauban » ;
- De désigner Mme Joëlle CORDELETTE comme titulaire et Mme Stéphanie PRUDENTOS comme suppléant ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

- D'accepter à l'adhésion à l'association « réseau des sites majeurs de Vauban » ;
- De désigner Mme Joëlle CORDELETTE comme titulaire et Mme Stéphanie PRUDENTOS comme suppléant ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20250407-CCPC-2025097-02-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20250407-CCPC-2025097-02-DE  
Date de réception préfecture : 09/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

